

DESTINATAIRE : Avocats de la défense pratiquant dans le district judiciaire de Montréal

DATE : 2 février 2021

OBJET : Négociation et gestion des enquêtes sur mise en liberté

Bonjour,

Le 30 novembre dernier, nous mettions en place un service de négociation et de gestion des enquêtes sur mise en liberté (salle 3.07). Deux mois plus tard, certaines informations méritent un rappel ou des éclaircissements.

En envoyant par courriel une offre de règlement ou le formulaire de plan de sortie (en pièce jointe) à l'adresse gestion.enquete-caution@dpcp.gouv.qc.ca vous avez accès à **un procureur qui est disponible pour négocier tous les jours de la semaine de 8 h 15 à 16 h 45**. Il vous est donc loisible d'entamer le processus de négociation la veille du retour du dossier à la cour ou avant le début de l'audience à 9 h 30. Nous remarquons une faible utilisation de ces plages de négociation. Il y a pourtant des avantages significatifs à utiliser ces opportunités. Notamment, pour la gestion de vos agendas respectifs.

Rappelons aussi qu'il est possible de **nous communiquer un plan de sortie avant même la comparution**, toujours à l'adresse gestion.enquete-caution@dpcp.gouv.qc.ca.

Nous nous engageons à vous fournir un retour promptement, dans un délai de traitement raisonnable. Pour les dossiers qui demandent des échanges plus directs, les procureurs sont aussi disponibles pour compléter les discussions par téléphone.

Enfin, soulignons que la vaste majorité des communications adressées à notre boîte courriel sont faites le jour même, après 10 h -10 h 30 le matin. Cela crée une congestion des demandes en fin d'avant-midi. Sachez que **tous les courriels sont traités en ordre chronologique de réception**. Malgré un accusé de réception rapide, le processus de traitement peut amener une réponse à un moment où vous avez moins de disponibilités au courant de la journée, d'où l'importance des plages de négociations la veille ou le matin avant 9 h 30.

Pour faciliter le traitement de votre courriel, **il est essentiel d'écrire en objet le nom de l'accusé, le numéro de la salle et la date à laquelle vient le (les) dossier(s)**.

Pour des problèmes particuliers ou des irritants sur la procédure en place, Me Dominique Potvin, procureur en chef adjoint responsable du secteur de l'autorisation des plaintes et procédures préliminaires, est disponible. Vous pouvez le joindre par courriel à dominique.potvin@dpcp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 514 393-2703, poste 52102.

Merci.

Martin Chalifour

Procureur en chef, Bureau de Montréal
Directeur des poursuites criminelles et pénales

MC/nd

p.j.